



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 9 juillet 2018 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absence :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2018-122

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - A) Séance ordinaire du 6 juin 2018
 - B) Séance extraordinaire du 20 juin 2018
4. Correspondances :
 - A) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant une modification au schéma d'aménagement
 - B) Une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux
 - C) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
 - D) Une lettre du Ministre responsable des Aînés
 - E) Une lettre du Ministre des Affaires municipales
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juin 2018
7. Adjudication d'une émission d'obligations pour le financement des règlements 275 et 319-13
8. Résolution de concordance et de courte échéance pour le refinancement des règlements 275 et 319-13
9. Autorisation pour aller appel d'offres public sur le SEAO pour l'entretien hivernal des chemins municipaux
10. Acceptation d'une soumission nettoyage de fossé rang 7
11. Acceptation d'une soumission profilage de fossé rang 12
12. Acceptation d'une soumission – Marina
13. Acceptation d'une soumission – station de pompage



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14. Centre communautaire – Recommandation au fonds de développement des territoires
15. Recommandation – Programme financier pour les Festivals
16. Autorisation de signature du Protocole d'entente avec l'OMH d'Alma et la Société d'Habitation du Québec – Subvention SL1
17. Commandite À l'Eau Péribonka – Traversée du Lac-Saint-Jean
18. Modification de la date de la séance ordinaire d'août 2018
19. Divers

A) _____
B) _____

20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

Séance ordinaire du 6 juin 2018

RÉSOLUTION CM2018-123

Il est proposé par M. Jonathan Boily appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin.

Séance extraordinaire du 20 juin 2018

RÉSOLUTION CM2018-124

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2018.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est concernant une modification au schéma d'aménagement en vue de permettre l'implantation d'éolienne de 125 mètres sur le territoire de la MRC.
- b) Une lettre de la Régie des alcools, des courses et de jeux du Québec concernant la demande de permis d'alcool du commerce Ste-Monik Express.
- c) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire concernant des modifications quant à la transmission de l'information liée à l'évaluation municipale aux municipalités qui se fera dorénavant par voie électronique.
- d) Une lettre du Ministre responsable des aînés nous informant de la date de la journée mondiale de la maltraitance envers les personnes âgées qui s'est tenue le 15 juin 2018.
- e) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant une subvention maximale de 1 035 970 \$ pour la construction du nouveau centre communautaire de la municipalité.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2018-125

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver, séance tenante, les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juin 2018, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	104 484.88 \$
Comptes déjà payés	29 007.16 \$
TOTAL	133 492.04 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE REFINANCEMENT DES RÉGLEMENTS 275 ET 319-13

RÉSOLUTION CM2018-126

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2018, au montant de 330 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 300 \$	2,25000 %	2019
48 900 \$	2,55000 %	2020
50 800 \$	2,75000 %	2021
52 600 \$	2,85000 %	2022
131 100 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,50000

Coût réel : 3,32809 %



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

47 300 \$	3,49000 %	2019
48 900 \$	3,49000 %	2020
50 800 \$	3,49000 %	2021
52 600 \$	3,49000 %	2022
131 100 \$	3,49000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,49000 %

3 - CP DESJARDINS VILLE D'ALMA

47 300 \$	3,67000 %	2019
48 900 \$	3,67000 %	2020
50 800 \$	3,67000 %	2021
52 600 \$	3,67000 %	2022
131 100 \$	3,67000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,67000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, et appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2018 au montant de 330 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 275 et 319-13. Ces billets sont émis au prix de 98,50000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

8- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 275 ET 319-13

RÉSOLUTION CM2018-127

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte Monique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 330 700 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
275	140 900 \$
319 13	189 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 275, la Municipalité de Sainte Monique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte Monique avait le 9 juillet 2018, un emprunt au montant de 330 700 \$, sur un emprunt original de 873 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 275 et 319 13;

ATTENDU QU'en date du 9 juillet 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 juillet 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 275 et 319 13;

Pour ces motifs, il est proposé par M Jacques Vachon, et appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019 :	47 300 \$	
2020 :	48 900 \$	
2021 :	50 800 \$	
2022 :	52 600 \$	
2023 :	54 400 \$	(à payer en 2023)
2023 :	76 700 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 275 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par billets du 17 juillet 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 275 et 319-13, soit prolongé de 8 jours.

9- AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SEAO POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2018-128

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à lancer le processus d'appel d'offres publics sur le SEAO pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION NETTOYAGE DE FOSSE RANG 7

RÉSOLUTION CM2018-129

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réaliser des travaux de nettoyage de fossé en bordure du rang 7 sur une longueur de 2,4 km ;

CONSIDÉRANT QU' une option pourra être ajoutée au mandat pour une longueur de 2,6 km supplémentaires en fonction des coûts imprévus qui pourraient s'ajouter ou non;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de Terrassement Belleau pour un montant de 7,00 \$ du mètre linéaire.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION PROFILAGE DE FOSSÉ RANG 12

RÉSOLUTION CM2018-130

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire appliquer le principe de rotation des cocontractants prévue à la loi 122 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser des travaux de profilage de fossé sur une distance de 1,2 km dans le rang 12 ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de Excavation Ouellet inc. pour un montant de 10,50 \$ du mètre linéaire.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - MARINA

RÉSOLUTION CM2018-131

CONSIDÉRANT QUE les quais actuellement installés à la marina représentent un enjeu important de sécurité pour la population, les nombreux utilisateurs et les plaisanciers;

Pour ce motif, Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Gobeil Équipement pour l'achat de quais pour le montant de 28 159.07 \$ plus taxes.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – STATION DE POMPAGE

RÉSOLUTION CM2018-132

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyée par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à procéder à l'achat d'une sonde de niveau pour la station de pompage pour un montant de 2 250 \$ plus taxes.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- CENTRE COMMUNAUTAIRE – RECOMMANDATION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RÉSOLUTION CM2018-133

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les orientations, objectifs et buts du Fonds de développement du territoire (FDT)

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les orientations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable;

POUR CES MOTIFS ; il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander, séance tenante, le projet de Construction d'un nouveau centre communautaire auprès de la MRC pour fins d'analyse.

Il est également résolu de déposer ledit projet à la MRC avec le formulaire dûment complété ainsi que les pièces justificatives nécessaires à celui-ci

15- RECOMMANDATION – PROGRAMME FINANCIER POUR LES FESTIVALS

RÉSOLUTION CM2018-134

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander, séance tenante, le festival « Défi la nuit » auprès de la MRC dans le cadre du programme de soutien financier pour les festivals.

16- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'OMH D'ALMA ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC- SUBVENTION SL1

RÉSOLUTION CM2018-135

Il est proposé par M. Jacques Vachon appuyé par M. Bruno Boily et résolu unanimement d'autoriser séance tenante, M. Mario Desbiens, maire et M. Mathieu Lapointe directeur général à signer l'entente cadre du programme de supplément au loyer entre la Société d'Habitation du Québec, l'OMH d'Alma et la municipalité de Sainte-Monique.

Il est également résolu de mandater l'OMH d'Alma à titre de gestionnaire des subventions reconnues dans le cadre de ladite entente.

17- COMMANDITE À L'EAU PÉRIBONKA – TRAVERSÉE DU LAC- SAINT-JEAN

RÉSOLUTION CM2018-136

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, l'invitation de la municipalité de Péribonka pour l'évènement « À l'Eau Péribonka » et de payer le montant de 325 \$ pour l'activité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

18-MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2018

RÉSOLUTION CM2018-137

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de modifier, séance tenante, la date du conseil du mois d'août pour le 6 août 2018 à 19h30.

19-DIVERS :

- A) _____
- B) _____

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2018-138

Attendu que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 47


Mario Desbiens
Maire


Mathieu Lapointe
Directeur général
et secrétaire-trésorier